

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 DÉCEMBRE 2021**

L'an 2021, le 07 décembre 2021 à 19h15, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 30/11/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30/11/2021.

Etaient présents : M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, M. BOUVARD Thibaut, Mme FASCIANO Valérie, M. SORIN Florent, M. VILAR Christophe

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MORANDIERE Éric donne pouvoir à M. DAGUET Laurent
Mme BARDINA Virginie donne pouvoir à M. SORIN Florent
Mme PANZA Catherine donne pouvoir à Mme FASCIANO Valérie
M. DESSEROIR Alexandre donne pouvoir à M. SORIN Florent

Absent excusé : M. PLATA Sylvain

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération pour un Décision Modificative sur le budget de la commune

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour, de ses membres présents et représentés.

M. Thibaut BOUVARD a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2021 par le Conseil Municipal.

I- DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire expose :

Afin de procéder au règlement d'une facture, il est nécessaire de réaliser un transfert de crédit entre deux comptes.

Section fonctionnement :

	DEPENSE	RECETTE
CHAPITRE 11 / COMPTE 623	- 400.00	
CHAPITRE 67 / COMPTE 678	+ 400.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, de ses membres présents et représentés.

II- DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS DU CITY STADE

Monsieur le Maire expose :

Afin de préparer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, il est nécessaire d'établir une fiche projet contenant le descriptif et le coût.

Ce projet s'établit comme suit :

- descriptif : équipements et travaux pour réception d'un city stade

- coût : Plate-forme : montant HT 48 966,63 €
 City-stade : montant HT 55 000,00 €
 Vidéo protection : montant HT 4 303,68 €
 Accès sécurisé : montant HT 1 830,40 €

- échéance du projet : année 2022

- plan de financement :

Dépenses HT : 110 100,71 € soit 132 120,85 € TTC

Recettes : C.R.S.T. : 40% soit 44 040,28 €
 F.D.I. : 30% soit 33 030,21 €
 C.A.F. : 10% soit 11 010,07 €
 Autofinancement : 22 020,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, de ses membres présents et représentés, sollicite le Conseil Régional au titre du C.R.S.T.

Questions diverses :

Dans le cadre de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, il est nécessaire de désigner un délégué à la protection des données. Ce délégué ne peut faire parti des élus. Il a donc été décidé que la secrétaire de Mairie serait la déléguée.

Vu l'évolution instable et incertaine de la situation sanitaire, le Conseil Municipal a jugé plus prudent d'annuler le repas des anciens en restaurant. A la place, des paniers gourmands seront distribués.

L'action par laquelle les enfants de Châtenay de moins de 5 ans recevront un présent pour Noël est reconduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.